FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 05 juillet 2017 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1 ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE SERVICES : SAMU et URGENCES

2 LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en médecine d'urgence

3 NIVEAU DE RESPONSABILITE : 5

- 4 CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A
- 5 | FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA

6 IMPUTATION BUDGETAIRE :

CHAPITRE: 64 PARAGRAPHE: 21 ARTICLE: 11 CODE POSTE: 1210

7 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE: Centre Hospitalier de Polynésie Française - PIRAE - TAAONE

FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Consolider l'équipe de médecins urgentistes du service avec des praticiens d'expériences s'impliquant dans les différentes missions et susceptibles de développer de nouvelles techniques, conformément au projet d'Établissement. Une maîtrise de la spécialité pédiatrique impose une solide expérience médicale et une bonne connaissance de l'environnement géographique et sanitaire de la Polynésie. Notamment une expérience dans le domaine de la prévention dans le cadre de la santé publique polynésienne.

9	EFFECTIFS ENCADRES	A	В	С	D	Autres
	NOMBRES:	4	43	34	39	3 (Internes)

10 SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chefs de Service du SAMU et des Urgences

11 MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :

Moyens informatiques et bureautiques

Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMPWeb).

Moyens généraux du service et spécifiques à la spécialité.

Accès à la bibliothèque médicale

12 CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :

- En garde de 12 heures sur les créneaux 08-20 ; 20-08 et midi-minuit ;

13 **ACTIVITES PRINCIPALES:**

- Participer à l'activité du Service d'accueil des Urgences (SAU) ;
- Participer au SMUR routier sur Tahiti ;
- Participer au SMUR aérien et maritime dans tous les archipels ;
- Participer à la régulation au Centre 15 du SAMU ;
- Participer à la gestion des lits de surveillance de très courte durée ;
- Réaliser le codage de l'activité médicale (PMSI).
- Être le référent de l'activité pédiatrique du service.

14 ACTIVITES ANNEXES:

- Participer à la formation médicale continue et évaluation des pratiques professionnelles (réunions de service, journées du Pacifique, inscriptions à divers DIU)
- Participer aux enseignements au CESU du SAMU (ateliers, simulation)
- Participer aux Staff, RMM, discordances radio;
- Participer au travail d'amélioration de la prise en charge des urgences vitales
- Participer à l'émulation scientifique du service (rédactions de protocoles, revues de dossiers...)
- Participer à l'organisation et à l'optimisation des différentes unités fonctionnelles
- Participer à l'encadrement quotidien, à la formation pédagogique et au tutorat des internes du service
- Participer éventuellement à différentes commissions institutionnelles.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

CADRE D'EMPLOI : PRATICIEN HOSPITALIER 15

DIPLOMES REQUIS: 16

- Diplôme d'État de Docteur en médecine ; Diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine générale ;
- Certificat d'aptitude à la médecine d'urgence
- Capacité de médecine d'urgence ou
- Diplôme d'études spécialisées complémentaire (DESC) de médecine d'urgence
- Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en médecine d'urgencesur le territoire français.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité,			X
	Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13			X
	Animation d'équipe		X	
	Connaissances bureautiques,		X	
	Connaissances coutumes locales	X		
	Déontologie			X
	Disponibilité		X	
	Esprit d'équipe		X	
	Intégrité éthique			X
	Management d'équipe		X	
	Polyvalence		X	
	Secret professionnel et médical			X

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE: 18

- Pratique de Santé Publique en Polynésie avec orientation pédiatrique,
- Expérience de médecine d'urgence dans un service équivalent à celui duCHPFde 2 ans au moins
- FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : participation aux missions de prévention et de soins dans le domaine pédiatrique.

20 DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans
--

Date:

Le Directeur Le Ministre de la Santé